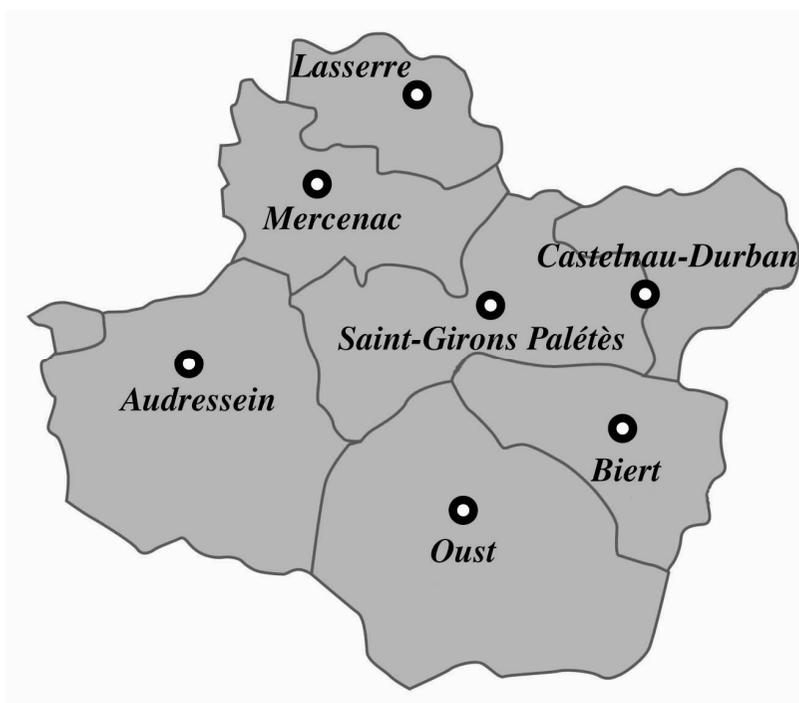


Où sont les déchèteries ?



Les horaires

DÉCHÈTERIES RURALES :

lundi au samedi

9H00 - 12H00 ; 13H30 - 17H30

- AUDRESSEIN
tél. 06.10.72.40.59

- LASSERRE
tél. 06.26.83.82.21

- BIERT
tél. 07.77.80.29.88

- MERCENAC
tél. 06.26.83.82.22

- CASTELNAU DURBAN
tél. 06.89.84.59.26

- OUST
tél. 06.80.55.62.66

**SAINT-GIRONS
Palétès**

tél. 05.61.66.29.04

**lundi au samedi
8H00 - 18H00**



Déchèteries

Mode d'emploi

**Entreprises,
Artisans,
Administrations*
Prestataires de services****

Nouveaux tarifs
à compter du 1er août
2016

Le saviez-vous ?

LES OBLIGATIONS DES ENTREPRISES

/// Chaque producteur de déchets est responsable de ses déchets jusqu'à leur élimination finale. Vous devez vous assurer que leur élimination est conforme à la réglementation.

/// Vous devez trier vos déchets et valoriser ceux qui peuvent l'être.

LES INTERDICTIONS

/// Vous ne devez pas brûler, abandonner ou enfouir vos déchets dans la nature.

/// Il est interdit de rejeter des effluents non-conformes dans le réseau d'assainissement collectif et dans le milieu naturel.

* écoles, collèges, lycées, gendarmeries, hôpital, DDEA

** qui agissent pour le compte de particuliers, communes ou groupement de communes, quel que soit leur mode de rémunération.

Renseignements : 05.61.66.69.66 - www.sictom-couserans.fr

Guide pratique édité par le SICTOM du COUSERANS / ne pas jeter sur la voie publique.

Pourquoi y aller ?

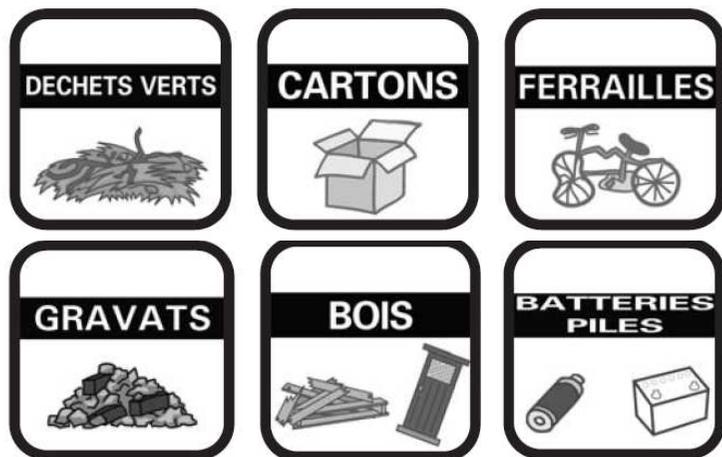
Aujourd'hui il est du devoir de tous de mieux trier ses déchets. La déchèterie est un espace d'apport volontaire des déchets clos, aménagé pour le tri et gardienné.

Vous devez y déposer **les déchets qui ne sont pas collectés par le service habituel de collecte des ordures ménagères.**

La déchèterie a **pour but de lutter contre les décharges sauvages** et d'orienter les déchets vers la filière la plus appropriée.

Qu'est-ce que vous pouvez y déposer ?

Les différents matériaux collectés sont orientés vers des filières de valorisation. Ceux qui ne sont pas valorisables sont éliminés dans des conditions respectueuses de l'environnement.



Tous ces déchets sont valorisés

- ... et aussi le papier, le verre, les emballages vides et secs dans le point d'apport volontaire consacré au tri sélectif.
- vos cartouches d'encre d'imprimantes et les lampes dans les bornes prévues à cet effet.

Ces déchets seront traités mais ne sont pas encore valorisés :



Comment ça marche ?

Les déchèteries du Couserans sont réservées aux déchets « ménagers ».

Néanmoins, les entreprises, artisans, administrations, prestataires de service et personne agissant pour le compte d'un particulier peuvent y déposer leur déchets sous certaines conditions :

1. S'ACQUITTER D'UN DROIT D'ACCÈS *sauf pour les dépôts gratuits**.

Badge valable 12 mois : **40 €/an** à retirer au SICTOM, à Palètès, chèque à l'ordre du Trésor Public
Les entreprises n'ayant pas ce badge se verront refuser l'accès

2. S'ACQUITTER DES TARIFS EN VIGUEUR en fonction des dépôts :

DÉPÔT PAYANT :

- Déchets non triés ou non recyclables : 41,80 €/m³ ou 158,50 €/T

NOUVEAU : - Gravats inertes triés (béton, terre, sable, pierres, croutes d'enrobés bitumineux, tuiles, ardoises) : dépôt sur la zone de recyclage à côté de la déchèterie d'Audressein : 10 €/m³ ou 6,50 €/T

- Gravats inertes en mélange ou triés : dépôt autre que sur la zone de recyclage d'Audressein : 20 €/m³ ou 13 €/T

- Gravats non inertes (ex. plâtre) : 70 €/m³ ou 265,43 €/T

- Déchets verts (tonte, feuilles) : 25 €/m³ ou 80 €/T

- Déchets verts (branches ou mélange) : 35 €/m³ ou 100 €/T

- Bois : 35 €/m³ ou 100 €/T

*DÉPÔT GRATUIT SI TRIÉ :

Ferraille, verre, papier, cartons, emballages ménagers, piles.

! Limitation

Le volume maximum autorisé est de 2 m³ par semaine par entreprise, toute déchèterie confondue. Des cubages supérieurs pourront être autorisés sous conditions. Nous contactez.

! Déchets interdits

Tous les déchets non cités sur la page ci-contre et notamment les déchets toxiques ou dangereux (déchets amiantés, huile de vidange, peintures, vernis, solvants, acides, bases...).

Se renseigner auprès du SICTOM ou des repreneurs locaux sur les filières existantes.